

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-277 du 14 JUIN 1993
DECRET N° _____/MEPRA/DGFP/DGCA/SAV.
portant inscription au tableau d'avancement au titre des années 1987 et 1989 de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête NGANGA Robert.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 02/789 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/475 du 25 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 62/130/AF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I ;

(/u le décret n° 64/465 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/496/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 92/478 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 92, 979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 8 Août 1989 ;

.../...

() E S R E T E :

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre des années ci-après pour les échelons supérieurs de leur grade, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms et prénoms suivent :

1987

Pour le 3^e échelon à 2 ans

- NGANGA Robert Vindza

Pour le 7^e échelon à 2 ans

- HOUILLOU Bayaunard Marianne Kouilou

1989

Pour le 4^e échelon à 2 ans

- NGANGA Robert Vindza

Pour le 8^e échelon à 2 ans

- HOUILLOU Bayaunard Marianne Kouilou

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-2

BRAZZAVILLE, le 14 JUIN 1993

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives


Jean Prosper KOYO


Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS :

JORC..... 2
DGFP/DGCA..... 2
D.G.B..... 2
D.G.C.F..... 2
MEN/CAB..... 2
DGAS..... 2
DPAA/SP..... 2
DRE/POOL..... 2
DRE/KOUILLOU..... 2
FETRASSEIC..... 2
INTERESSES..... 2
DOSSIERS..... 6
SGG/BC..... 2./-